

Province de Québec
Cégep régional de Lanaudière

Procès-verbal de la 158^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 22 septembre 2015, à 18 h, sous la présidence de Mme Chantal Fournier, vice-présidente du conseil d'administration.

Sont présents :

Mesdames	Dominique Cournoyer Chantal Fournier Hélène Latendresse Diane Raymond Camille Rousseau
Messieurs	Hugo Beauséjour Benoît Coderre Marcel Côté Louis Gendron Sylvain Harvey Michel Rouleau Benoît Tessier Benoît Valiquette Guy J. Vandandaigue

Absences motivées :

Mesdames	Caroline Nicol Francine Ranger
Monsieur	Robert Dussault

Participent également à l'assemblée :

Mesdames	Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives
Messieurs	Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information Louis Lavoie, directeur général adjoint René Parent, directeur des grands chantiers

Agit à titre de secrétaire de l'assemblée :

Madame	Hélène Pichette, adjointe à la direction générale
--------	---

Ouverture de l'assemblée – vérification du quorum :

La présidente d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

158.1 Adoption de l'ordre du jour :

Sur proposition de M. Louis Gendron, dûment appuyée par M. Benoît Coderre,

CARL-150922-01

« Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 158.1 Adoption de l'ordre du jour*
- 158.2 Adoption du plan de travail 2015-2016 du Centre collégial de transfert de technologie en design industriel (INÉDI)*
- 158.3 Adoption du procès-verbal de la 15^e assemblée ordinaire du conseil d'administration*
- 158.4 Suite(s) au procès-verbal*
- 158.5 Rapport du comité exécutif*
- 158.6 Parole au public*
- 158.7 Collège constituant de Joliette :*
 - Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
 - Recommandation d'émission de diplômes*
- 158.8 Collège constituant de L'Assomption :*
 - Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
 - Recommandation d'émission de diplômes*
- 158.9 Collège constituant de Terrebonne :*
 - Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
 - Recommandation d'émission de diplômes*
- 158.10 Budgets 2015-2016 :*
 - a) Budget de fonctionnement*
 - b) Budget d'investissement – Maintien d'actifs du parc immobilier*
 - c) Budget d'investissement – Renouvellement du parc mobilier (MAOB)*
- 158.11 Politique sur la santé et la sécurité au travail et aux études*
- 158.12 Plan décennal de développement des infrastructures et des équipements de recherche 2016-2026*
- 158.13 Nomination des membres du comité d'audit interne*
- 158.14 Nomination à la commission des études du collège constituant de L'Assomption*
- 158.15 Dépôt du bilan du plan de travail 2014-2015*
- 158.16 Dépôt des priorités de travail 2015-2016*
- 158.17 Dépôt du rapport d'activités 2014-2015 du Comité d'éthique de la recherche*

158.18 *Informations :*

- *Rapport de la présidence*
- *Rapport de la direction générale*

158.19 *Divers*

158.20 *Levée de l'assemblée »*

Adoptée à l'unanimité.

158.2 Adoption du plan de travail 2015-2016 du Centre collégial de transfert de technologie en design industriel (INÉDI) :

INÉDI, centre collégial de transfert de technologie (CCTT) en design industriel, reçoit annuellement du financement de fonctionnement du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE) et du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR). Afin de satisfaire aux exigences de ses financiers, le centre doit déposer annuellement un plan de travail. Celui-ci couvre la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.

M. Sylvain Poirier, directeur du centre, présente le plan de travail 2015-2016 du CCTT.

Attendu qu'INÉDI doit présenter un plan de travail aux ministères qui le finance;

Attendu qu'INÉDI appartient au Cégep régional de Lanaudière et qu'il est intégré à la structure du collège constituant de Terrebonne;

Attendu que le plan de travail d'INÉDI doit recevoir l'aval du conseil d'administration du cégep;

Attendu l'avis favorable du conseil d'établissement du collège constituant de Terrebonne;

Sur proposition de M. Guy J. Vandandaigue, dûment appuyée par M. Sylvain Harvey,

« Il est résolu d'adopter le plan de travail 2015-2016 du centre collégial de transfert de technologie INÉDI. »

Adoptée à l'unanimité.

1998

158.3 Adoption du procès-verbal de la 157^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière :

Sur proposition de M. Sylvain Harvey, dûment appuyée par M. Benoît Valiquette,

« Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la 157^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 16 juin 2015. »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-150922-03

158.4 Suite(s) au procès-verbal :

- *Processus de sélection à la direction du collège constituant de Joliette :*

L'échéancier pour la recommandation d'une nouvelle direction au collège constituant de Joliette a été prolongé en raison d'un nombre insuffisant de candidatures reçues correspondant au profil recherché. Un mandat a été confié à une firme externe spécialisée dans le recrutement de cadres supérieurs.

158.5 Rapport du comité exécutif :

Les membres du conseil d'administration ont reçu avant l'assemblée les procès-verbaux des assemblées du comité exécutif tenues les 20 et 29 mai, 19 juin, 2 juillet et 25 août 2015.

158.6 Parole au public :

Sans objet.

158.7 Collège constituant de Joliette :

- *Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :*

La directrice du collège constituant de Joliette par intérim mentionne qu'à la dernière assemblée, les membres du conseil d'établissement ont adopté l'entente de partenariat à intervenir avec le Collège de Maisonneuve pour le programme TPQA ainsi que le budget de fonctionnement 2015-2016 du collège. Ils ont de plus donné un avis favorable au budget de fonctionnement du CRL.

Elle donne ensuite des informations sur les sujets suivants :

- Accueil de 2 550 étudiants à la session d'automne
- Finalisation des travaux avec la Commission scolaire des Samares pour offrir le parcours de continuité en Soins infirmiers 180.A0 s'adressant exclusivement aux étudiants et étudiantes qui terminent le programme intégré de formation secondaire-collégial (DES-DEP-DEC) à l'hiver 2016 et 2017 : accueil des premiers étudiants en janvier 2016
- Poursuite des travaux de réorganisation administrative suite aux compressions budgétaires

- **Recommandation d'émission de diplômes :**

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de Joliette;

Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par Mme Camille Rousseau,

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont le nom apparaît sur la liste no JO2015060301. »

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de Joliette;

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par M. Benoît Coderre,

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme. »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-150922-04

CARL-150922-05

158.8 Collège constituant de L'Assomption :

• ***Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :***

Le directeur du collège constituant de L'Assomption fait part qu'à la dernière assemblée, les membres du conseil d'établissement ont adopté le budget de fonctionnement 2015-2016 du collège et donné un avis favorable à une désignation toponymique de lieux.

Il donne ensuite des informations sur les sujets suivants :

- Embauche d'une direction générale à temps partiel (2 jours/semaine) à la Fondation du Cégep à L'Assomption
- Cérémonie de clôture de la campagne majeure de financement 2013-2017 de la Fondation le 28 octobre
- Répartition de tâches entre deux directions adjointes
- Rencontre avec les exécutifs syndicaux
- Présence de 800 étudiants lors de la journée d'accueil des nouveaux le 20 août
- Accueil de 1 946 étudiants à la session d'automne

• ***Recommandation d'émission de diplômes :***

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de L'Assomption;

Sur proposition de M. Guy J. Vandandaigue, dûment appuyée par M. Hugo Beauséjour,

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont le nom apparaît sur la liste no CA2015061601. »

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de L'Assomption;

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par Mme Hélène Latendresse,

CARL-150922-07

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales aux étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme. »

Adoptée à l'unanimité.

158.9 Collège constituant de Terrebonne :

- ***Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :***

Le directeur du collège constituant de Terrebonne indique qu'à la dernière assemblée, les membres ont donné un avis favorable au budget de fonctionnement 2015-2016 du CRL, à la Politique SST ainsi qu'au plan de travail d'INÉDI.

Il donne ensuite des informations sur les sujets suivants :

- Boycott de certaines activités par les enseignantes et enseignants
- Journée d'accueil à l'intention des membres du personnel le 18 août sous le thème « Faire autrement »
- Collège hôte de la rencontre annuelle des CO-CISEP
- Accueil de 1 752 étudiants à temps complet à la session d'automne : augmentation de 4%

- ***Recommandation d'émission de diplômes :***

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de Terrebonne;

Sur proposition de M. Sylvain Harvey, dûment appuyée par M. Louis Gendron,

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont le nom apparaît sur la liste no TB2015082601. »

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de Terrebonne;

CARL-150922-08

Sur proposition de M. Sylvain Harvey, dûment appuyée par M. Benoît Coderre,

CARL-150922-09

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales aux étudiants dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme. »

Adoptée à l'unanimité.

158.10 Budgets 2015-2016 :

a) Budget de fonctionnement :

La directrice des ressources financières présente le projet de budget de fonctionnement pour l'année 2015-2016 qui tient compte des orientations et priorités budgétaires 2015-2016 ainsi que de la compression de 1,9M \$. Le budget prend en compte également les modifications au plan d'effectifs pour l'année 2015-2016. Il s'agit d'un budget déficitaire de l'ordre de 750 k\$ qui sera équilibré par l'utilisation des réserves et les soldes de fonds.

Attendu les orientations budgétaires adoptées par le conseil d'administration le 21 avril 2015;

Attendu le budget provisoire adopté en juin dernier;

Attendu le dépôt par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de la plupart des règles budgétaires 2015-2016 le 15 mai 2015;

Attendu que l'allocation du CRL pour l'exercice financier 2015-2016 tient compte d'une compression récurrente de 1 896 500\$;

Attendu que la Fédération des cégeps reconnaît que le modèle particulier du CRL est sous-financé pour un montant important depuis sa création;

Attendu que l'allocation normalisée tient compte de la progression dans les échelles de traitement, de l'indexation salariale et des variations des contributions patronales;

Attendu qu'aucune indexation des autres dépenses n'est prévue en 2015-2016;

Attendu la recommandation du CRPC;

Attendu la recommandation du comité exécutif;

Attendu l'avis favorable des conseils d'établissement des trois collèges constituants;

Attendu l'obligation légale d'adopter un budget de fonctionnement 2015-2016 au plus tard le 30 septembre 2015, malgré la dénonciation de l'ampleur des compressions budgétaires ayant un impact direct sur la pédagogie, les services offerts aux étudiants et le personnel du collège;

Sur proposition de M. Michel Rouleau, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

« Il est résolu d'adopter le budget de fonctionnement 2015-2016 du Cégep régional de Lanaudière. »

Adoptée à l'unanimité.

b) Budget d'investissement – Maintien d'actifs du parc immobilier :

Le directeur des ressources matérielles présente le dossier.

En avril dernier, le conseil d'administration a adopté provisoirement le projet de budget du maintien d'actifs du parc immobilier du fonds des investissements 2015-2016 du Cégep régional de Lanaudière, de telle sorte que la direction des ressources matérielles puisse engager et réaliser un certain nombre de travaux au début de l'exercice financier 2015-2016.

L'allocation provisoire présentée en avril dernier était de 3 197 900 \$ sur la base de l'allocation 2014-2015. Le ministère nous a transmis en août dernier l'estimation de l'allocation 2015-2016 pour le Cégep régional de Lanaudière qui est 3 348 400 \$, en précisant que cette dernière est suffisamment précise pour des fins budgétaires. Cette allocation sera confirmée ultérieurement lorsque le PDI 2015-2025 aura été approuvé par le Conseil du trésor.

Il y a lieu d'adopter le budget d'investissement – Maintien d'actifs du parc immobilier pour l'année 2015-2016.

Attendu la résolution CARL-150421-10 à l'effet d'autoriser une allocation provisoire du budget d'investissement – Maintien d'actifs du parc immobilier sur la base des montants accordés en 2014-2015, soit 3 197 900 \$;

Attendu l'allocation normalisée 2015-2016 pour le maintien des actifs du parc immobilier du Cégep régional de Lanaudière déposée par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au Conseil du trésor de l'ordre de 3 348 400 \$;

Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu la recommandation du comité exécutif;

Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par M. Benoît Tessier,

« Il est résolu d'adopter le budget de maintien d'actifs du parc immobilier du fonds des investissements 2015-2016 du Cégep régional de Lanaudière de 3 348 400 \$. »

Adoptée à l'unanimité.

c) Budget d'investissement – Renouvellement du parc mobilier (MAOB) :

Le directeur des ressources matérielles présente le dossier.

En avril dernier, le conseil d'administration a adopté un budget provisoire pour le renouvellement du parc mobilier MAOB (Mobilier-appareillage-outillage et bibliothèque) du Cégep régional de Lanaudière sur la base des montants accordés en 2014-2015.

L'allocation provisoire présentée en avril dernier était de 1 851 600 \$ sur la base de l'allocation 2014-2015. Le ministère nous a transmis en août dernier l'estimation de l'allocation 2015-2016 pour le Cégep régional de Lanaudière qui est 1 918 500 \$, en précisant que cette dernière est suffisamment précise pour des fins budgétaires. Cette allocation sera confirmée ultérieurement lorsque le PDI 2015-2025 aura été approuvé par le Conseil du trésor.

Il y a lieu d'adopter le budget d'investissement – Renouvellement du parc mobilier (MAOB) pour l'année 2015-2016.

Attendu la résolution CARL-150421-11 à l'effet d'autoriser une allocation provisoire du budget d'investissement 2015-2016 – Renouvellement du parc mobilier (MAOB) sur la base des montants accordés en 2014-2015, soit 1 851 600 \$;

Attendu l'allocation normalisée 2015-2016 pour le MAOB du Cégep régional de Lanaudière déposée par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au Conseil du trésor de l'ordre de 1 918 500 \$;

Attendu que ce budget est réparti entre le Cégep régional et les collèges constituants en fonction de paramètres établis par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche;

Attendu qu'il revient à chaque collège constituant de décider des affectations particulières en fonction de ses priorités;

Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu la recommandation du comité exécutif;

Sur proposition de Mme Hélène Latendresse, dûment appuyée par Mme Camille Rousseau,

« Il est résolu d'adopter le budget d'investissement 2015-2016 – Renouvellement du parc mobilier (MAOB) du Cégep régional de Lanaudière de 1 918 500 \$. »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-150922-12

158.11 Politique sur la santé et la sécurité au travail et aux études :

Le directeur des ressources matérielles présente le dossier et répond aux questions des membres.

La Politique sur la santé et la sécurité au travail et aux études vise principalement l'amélioration continue de la qualité de vie dans les établissements du Cégep régional de Lanaudière, par le maintien et l'amélioration d'un environnement de travail et d'études sain et sécuritaire.

Pour protéger la santé physique et psychologique et assurer la sécurité de tous en tout temps, chaque membre de la communauté aura l'obligation formelle de respecter et d'appliquer toutes les exigences, directives, procédures et mesures mises en place par le Cégep régional de Lanaudière pour contrôler les risques et éliminer les dangers. Ainsi, grâce à l'application de la présente politique et à la prévention, les risques d'accidents du travail (ou des études) ou de maladies professionnelles pourront être réduits, sinon éliminés.

Dans la présente politique, le Cégep régional de Lanaudière énonce les objectifs qu'il poursuit en matière de santé et de sécurité et précise les responsabilités de chacun à cet égard.

Attendu les travaux menés par la direction des ressources matérielles, en collaboration avec la direction des ressources humaines et les comités de santé et de sécurité au travail des trois collèges constituants;

Attendu la recommandation de la direction des ressources matérielles;

Attendu la recommandation du Comité régional de planification et de coordination (CRPC);

Attendu l'avis favorable des conseils d'établissement des trois collèges constituants;

Sur proposition de Mme Dominique Cournoyer, dûment appuyée par M. Sylvain Harvey,

CARL-150922-13

« Il est résolu d'adopter la Politique sur la santé et la sécurité au travail et aux études au Cégep régional de Lanaudière. »

Adoptée à l'unanimité.

158.12 Plan décennal de développement des infrastructures et des équipements de recherche 2016-2026 :

Le directeur général adjoint présente le dossier.

Le gouvernement du Québec poursuit l'optimisation des investissements dans les domaines de la recherche et de l'innovation. Il doit évaluer les priorités d'action en ce qui a trait à l'acquisition, au maintien et au développement des activités de recherche. C'est dans ce contexte que le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Exportation (MEIE) demande aux cégeps de mettre à jour et de prioriser leurs projets d'infrastructure à l'intérieur d'un plan décennal d'investissements. Le MEIE souhaite par la suite être en mesure de planifier les budgets et dégager des objectifs stratégiques et cibler des projets prioritaires en fonction de priorités qui pourront se dégager.

Le cégep a déjà produit – à quelques reprises – une planification quant à ses projets d'investissements dans des infrastructures de recherche pour le bénéfice de ses centres d'expertise. Toutefois, c'est la première fois – à la demande du MEIE – que le conseil d'administration doit adopter ladite planification.

Attendu l'engagement au chapitre de la recherche que le cégep a adopté dans le cadre de son Plan stratégique 2008–2014 et qu'il a reconduit dans son Plan stratégique 2015–2019 (orientation 3, axe 3.2);

Attendu les plans de développement des infrastructures et équipements de recherche produits en 2011 (2011–2013) et en 2014 (2014–2024);

Attendu que ces plans identifient les besoins pour nos centres d'expertise en matière d'espaces de travail de même que des besoins en équipements spécialisés;

Attendu que le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Exportation (MEIE) souhaite connaître nos projets de même que ceux dans le réseau afin de dégager des priorités et des besoins et planifier d'éventuels investissements;

Attendu les travaux et analyses réalisés par les centres d'expertise et les collègues, de concert avec la direction des grands chantiers;

Sur proposition de M. Michel Rouleau, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

« Il est résolu d'adopter le Plan décennal de développement des infrastructures et des équipements de recherche 2016-2026 du Cégep régional de Lanaudière et de mandater la direction générale pour transmettre celui-ci au MEIE. »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-150922-14

158.13 Nomination des membres du comité d'audit interne :

Le directeur général présente le dossier.

Le comité d'audit interne est chargé de superviser la vérification externe ainsi que les contrôles internes du Cégep régional, de faire rapport et de soumettre ses recommandations sur ces objets au conseil d'administration.

Ce comité est composé de trois membres externes nommés annuellement par le conseil d'administration, membres qui ne font pas partie du comité exécutif. Cependant, en raison de sièges actuellement vacants ou de membres du conseil d'administration susceptibles d'être remplacés à court terme, il y aurait lieu de considérer exceptionnellement la candidature de membres du comité exécutif.

La direction générale et la direction des ressources financières assistent aux réunions du comité à titre de personnes-ressources.

Attendu le mandat dévolu par le conseil d'administration au comité d'audit interne le 16 avril 2007;

Attendu qu'au sein du comité d'audit interne, il est précisé que les postes doivent être occupés par trois membres externes du conseil d'administration ne faisant pas partie du comité exécutif afin d'assurer l'indépendance de la vérification;

Attendu qu'il y a lieu de considérer la candidature de membres du comité exécutif en raison de sièges actuellement vacants ou de membres du conseil d'administration susceptibles d'être remplacés à court terme;

Attendu que le directeur général et la directrice des ressources financières assistent aux réunions du comité à titre de personnes-ressources;

2008

Sur proposition de Mme Hélène Latendresse, dûment appuyée par M. Sylvain Harvey,

CARL-150922-15

« Il est résolu de nommer MM. Benoît Tessier, Benoît Valiquette et Guy J. Vandandaigue au sein du comité d'audit interne. »

Adoptée à l'unanimité.

158.14 Nomination à la commission des études du collège constituant de L'Assomption :

Le directeur du collège constituant de L'Assomption présente le dossier.

Comme suite à la décision de Mme Denise Bergeron en mai dernier de réintégrer son poste d'enseignante au collège constituant de L'Assomption à compter de l'année scolaire 2015-2016, il y a lieu de procéder à son remplacement au sein de la commission des études.

Il revient au conseil d'administration de désigner le personnel d'encadrement au sein des commissions des études.

Attendu l'article 7 des Lettres patentes du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu l'article 17 b) de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel;

Attendu que le Règlement sur la commission des études précise que la désignation des membres du personnel cadre à la commission des études est faite par le conseil d'administration du Cégep régional;

Attendu le siège laissé vacant à la commission des études du collège constituant de L'Assomption suite à la décision de Mme Denise Bergeron de réintégrer son poste d'enseignante;

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption;

Sur proposition de M. Guy J. Vandandaigue, dûment appuyée par M. Benoît Valiquette,

CARL-150922-16

« Il est résolu de nommer Mme Marie-Ève Dupuis Roussil, directrice adjointe, à la commission des études de L'Assomption, en remplacement de Mme Denise Bergeron. »

Adoptée à l'unanimité.

158.15 Dépôt du bilan du plan de travail 2014-2015 :

La direction générale dépose le bilan du plan de travail 2014-2015 du Cégep régional de Lanaudière.

158.16 Dépôt des priorités de travail 2015-2016 :

La direction générale dépose les priorités de travail 2015-2016.

158.17 Dépôt du rapport d'activités 2014-2015 du Comité d'éthique de la recherche :

Le président du Comité d'éthique de la recherche dépose le rapport d'activités du comité pour l'année 2014-2015. Un membre suggère d'y inscrire, lorsque possible, les organismes subventionnaires des projets de recherche.

158.18 Informations :

- *Rapport de la présidence :*

Sans objet.

- *Rapport de la direction générale :*

La direction du Cégep régional de Lanaudière dépose son rapport.

Le directeur général mentionne que le CRL appuie la position de la Fédération des cégeps face au boycott de certaines redditions de comptes, notamment à l'égard du dépôt du rapport d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité du collège, du plan décennal des investissements et du plan annuel en matière de ressources informationnelles.

158.20 Divers :

Sans objet.

158.21 Levée de l'assemblée :

La séance est levée à 20 h.

.....
Présidente d'assemblée

.....
Secrétaire de l'assemblée